



Palézieux, le 23 juillet 2009

Commune de Palézieux

Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 10/09 concernant le remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La sonorisation de la salle polyvalente est âgée aujourd'hui de plus de 20 ans et certains signes de faiblesse font immanquablement leur apparition.

En effet, nous rencontrons actuellement quelques problèmes avec

- les deux haut-parleurs de façades dont les membranes se sont fusées avec le temps et qui sont actuellement hors d'usage ;
- les retours de scène qui ne fonctionnent qu'aléatoirement ;
- l'amplificateur des retours de scène qui est récemment tombé en panne ;
- l'appareil CD de l'armoire des sociétés qui n'arrive plus à lire certains CD, même neufs.

D'autre part et d'une manière générale, la sonorisation actuelle peine à couvrir l'ensemble de la salle lors de soirée par exemple.

Aussi, la Municipalité a décidé de vous proposer de remplacer cette installation au moyen d'une nouvelle sonorisation, équipée de haut-parleurs actifs et d'une table de mixage plus performante.

Cette dernière aurait également l'avantage de pouvoir être utilisée en dehors de la salle par exemple (sous le couvert ou le terrain de sport par exemple).

Le crédit nécessaire pour réaliser cette opération se monte à **fr. 17'000.--** (y compris **fr. 2'000.--** pour les divers et imprévus).

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer ce projet. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ce dernier devra être amorti en 10 ans à raison de **fr. 1'700.--** env. par année à partir de l'exercice 2010.

./.





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 10/09 du 16 septembre 2009,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la sonorisation de la salle polyvalente ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 17'000.-- pour financer ce projet ;
3. de l'autoriser à financer ce dernier avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

